

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, greffière-trésorière, que les membres du conseil ont adopté la résolution 2022-11-16 le 7 novembre dernier pour les dates de séances 2023.

2022-11-16 ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

Que les réunions 2023 ont lieu à l'hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2^e étage, Route de l'Église à Saint-Claude [QC] JOB 2N0 à 20h.

- Lundi 9 janvier
- Lundi 6 février
- Lundi 6 mars
- Lundi 3 Avril
- Lundi 1er mai
- Lundi 5 juin
- Lundi 3 juillet
- Lundi 14 août
- Mardi 5 septembre
- Lundi 2 octobre
- Lundi 6 novembre
- Lundi 4 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

Donné à Saint-Claude, le 17 novembre 2022

France Lavertu
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Poste Canada, bibliothèque Irène-Duclos et l'avoir publié dans l'info municipal de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 17 novembre 2022.

France Lavertu
Directrice générale